

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2023

Convocation : 27/01/2023

Affichage liste délibérations : 03/02/2023

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 29 **SECRÉTAIRE :** Madame BATUT

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Laurence FRETY a donné procuration à Monsieur Robert JOUVE

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Monsieur Alipio VITORIO

Monsieur Benjamin ALLIGANT a donné procuration à Monsieur Cyril MATHEY

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Monsieur Jonathan LONOCE a donné procuration à Madame Christiane CHARNAY

Monsieur Gaël BON a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

DEL20230202_11

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS SOLIHA ET L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA MÉTROPOLE DE LYON (ALEC) POUR FACILITER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT POUR LES MÉNAGES

RAPPORTEUR : Nabiha LAOUADI

SOLIHA RHONE ET GRAND LYON est une association sans but lucratif régie par la loi 1901, œuvrant pour l'amélioration des conditions d'habitat des personnes modestes dans le Rhône depuis plus de 70 ans. SOLIHA est un interlocuteur reconnu de l'État, l'ANAH, la Métropole de Lyon, les caisses de retraites, la région Auvergne-Rhône-Alpes, etc. Cette association intervient auprès des ménages de Givors comme pour tous les ménages modestes de la Métropole de Lyon, avec le soutien financier de la Métropole, pour les accompagner dans l'amélioration de leur habitat : rénovation énergétique, adaptation du domicile pour les personnes à mobilité réduite, traitement de l'habitat indigne.

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon), accompagnateur de la transition énergétique pour le territoire de la Métropole de Lyon, est une association loi 1901 dont les objectifs principaux sont la maîtrise des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la promotion de la qualité environnementale des bâtiments dans la Métropole de Lyon. Elle intervient notamment par le biais de conseils auprès des propriétaires d'immeubles ou de maisons individuelles, notamment à travers son Espace Info Énergie, en mobilisant ses conseillers énergie et via ses permanences d'accueil grand public. Cet accueil des demandes des particuliers, la promotion de la prime air bois ou encore l'accompagnement aux travaux d'économie d'énergie et au recours aux énergies renouvelables sur le patrimoine communal sont des missions de droit commun.

La municipalité souhaite inciter les ménages et propriétaires de Givors à rénover leur habitat, que ce soit pour le rendre plus performant sur le plan énergétique, pour plus de confort et de charges maîtrisées, plus accessible pour les personnes à mobilité réduite et également plus qualitatif d'un point de vue urbain et patrimonial (façades des rues principales notamment). À cet effet, SOLIHA et l'ALEC Lyon se sont rapprochés de la commune de Givors pour expérimenter en 2021 et 2022, des actions auprès des propriétaires privés pour les encourager à conduire des projets d'amélioration énergétique de leur habitat. Dans ce cadre, différentes actions ont été menées (cf bilan ci-joint).

Ainsi, afin de poursuivre un travail de sensibilisation pour orienter les administrés dans leur projet de rénovation énergétique et d'adaptation du logement, il est proposé de signer une nouvelle convention pour l'année 2023 qui intégrera :

- Tenir des permanences d'information de proximité à la Maison des Services au Public, à raison d'une demi-journée par mois, pour recevoir les ménages modestes, les informer et les aider dans leurs démarches, les orienter vers les bons dispositifs et interlocuteurs (11 permanences de janvier à décembre 2023, excepté au mois d'août),
- Appuyer la commune pour conduire de nouvelles actions de communication et de sensibilisation en direction des Givordins, sur la rénovation énergétique et sur l'adaptation du logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap : communication dans le journal municipal et sur le site internet, organisation de rencontres, présence au forum de l'immobilier, organisation d'une journée du «TRUCK» SOLIHA en 2023 ...,
- Appuyer la commune dans le cadre de la convention engagée avec le CAUE pour la rénovation des façades de la rue Victor Hugo (réunions d'information auprès des copropriétés concernées notamment),
- Qualifier des contacts et mieux identifier les différentes copropriétés (environ 180) du territoire pour information des copropriétés et syndics et pour repérer les acteurs intéressés ou déjà engagés dans une réflexion de rénovation énergétique,
- Organiser deux réunions publiques, l'une à destination des copropriétés, l'autre à destination des propriétaires de maisons individuelles, afin d'informer au mieux les

administrés sur le panel d'aides existantes (État, Métropole de Lyon, ANAH,...) et encourager les projets de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement,

- Suivre les actions conduites et mettre à jour un tableau de bord de suivi des contacts issus de la permanence,
- Établir un bilan annuel de l'action avec évaluation et proposition d'ajustements,
- Suivre les actions et participer au bilan annuel.

Pour la commune de Givors, les engagements consistent à :

- Faciliter le travail des équipes du SOLIHA et de l'ALEC Lyon, notamment en désignant un pilote du projet au sein des services de la ville,
- Permettre à SOLIHA de tenir ses permanences à la MSAP,
- Conduire des actions de mobilisation des acteurs locaux et d'information des habitants,
- Participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des actions conduites par SOLIHA et l'ALEC Lyon, objets de la présente convention, par une subvention annuelle forfaitaire pour 2022 de 11 300 € se répartissant en 7 000 € pour SOLIHA et 4 300 € pour l'ALEC.

La durée de la convention correspondante est prévue de sa date de signature au 31 décembre 2023.

Dans ces conditions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

35 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention tripartite avec SOLIHA et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon visant à faciliter la rénovation énergétique de l'habitat pour les ménages ;
- D'ACCORDER une subvention d'un montant total de 11 300 € pour l'année 2023, répartie en 7 000 € pour SOLIHA et 4 300 € pour l'ALEC ;
- DE DIRE que les dépenses correspondantes en fonctionnement sont inscrites au budget primitif au chapitre 65.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Françoise BATUT

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230202-DEL20230202_11-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

BILAN 2022

DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS RELATIVE A
L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE LA VILLE DE
GIVORS A SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON

**Faciliter la rénovation énergétique de l'habitat
pour les ménages, dont les modestes et les
copropriétés**

Décembre 2022

1. LE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET SOLIHA

En début de l'année 2021, la Ville de Givors a convenu avec SOLIHA et l'ALEC d'expérimenter les premières actions auprès des propriétaires privés afin de les encourager à conduire des projets de rénovation énergétique de l'habitat. Cette démarche a été poursuivie en 2022.

La Ville de Givors, dans le cadre de son nouveau plan de mandat, **souhaite inciter les ménages et propriétaires de Givors à rénover leur habitat**, que ce soit pour le rendre plus performant sur le plan énergétique, pour plus de confort et de charges maîtrisées, plus accessible pour les personnes à mobilité réduite et également plus qualitatif d'un point de vue urbain et patrimonial.

SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON est une association sans but lucratif, régie par la loi 1901, œuvrant pour **l'amélioration des conditions d'habitat des personnes modestes dans le Rhône**. SOLIHA est un interlocuteur reconnu de l'Etat, l'Anah, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Métropole de Lyon, etc.

SOLIHA RHONE ET GRAND LYON est agréé « Service Social d'Intérêt Général » par l'Etat (agrément renouvelé pour 5 ans en décembre 2020) au titre de l'ingénierie sociale, technique et financière d'une part et au titre de l'intermédiation locative et la gestion sociale d'autre part. Pour être agréée, l'association a prouvé qu'elle satisfait à trois critères principaux (loi du 25 mars 2009, circulaire du 6 septembre 2010) : un objet d'intérêt général, un fonctionnement associatif (bénévolat, démocratie, collégialité) et la transparence financière. Elle a en outre justifié des compétences requises pour réaliser les missions prévues dans l'agrément et de sa capacité à agir sur le territoire.

Ainsi, en plus du cadre légal de la subvention aux associations (rappelé dans la Loi ESS de 2014 et la circulaire Valls de septembre 2015), l'agrément préfectoral SSIG prouve le caractère social de l'action engagée, une qualité reconnue dans les compétences et la mise en œuvre, ainsi que l'ancrage territorial (agrément sur un périmètre donné), ce qui renforce le recours à la convention de subvention comme moyen de contractualisation.

L'association s'engage à se soumettre aux obligations de service public notamment en matière d'accessibilité du service, de continuité territoriale, d'exigence de qualité, d'accessibilité financière pour les utilisateurs en fonction de leurs ressources.

SOLIHA intervient auprès des ménages de Givors comme pour tous les ménages modestes de la Métropole de Lyon, avec le soutien financier de la Métropole, pour les accompagner dans l'amélioration de leur habitat : rénovation énergétique, adaptation du domicile pour les personnes à mobilité réduite, traitement de l'habitat indigne.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon), accompagnateur de la transition énergétique pour le territoire de la Métropole de Lyon, est une association loi 1901 dont les objectifs principaux sont la maîtrise des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la promotion de la qualité environnementale des bâtiments dans la Métropole de Lyon. Elle intervient notamment par le

biais de conseils auprès des propriétaires d'immeubles ou de maisons individuelles, notamment à travers son Espace Info Energie, en mobilisant ses conseillers énergie et via ses permanences d'accueil grand public.

2. RAPPEL DE L'ACTION DE SOLIHA



Apporter une information et un conseil de proximité aux ménages modestes

Tenue de permanences d'information de proximité à la Maison France Services, à raison d'une demi-journée par mois, pour recevoir les ménages modestes, les informer et les aider dans leurs démarches, les orienter vers les bons dispositifs et interlocuteurs.



Assistance au montage des projets des ménages aux revenus modestes et des personnes âgées

Il s'agit d'apporter l'assistance aux ménages des revenus modestes et des personnes âgées pour élaborer leurs projets et réaliser leurs dossiers de subventions, notamment dans le cadre de l'amélioration de l'habitat, de l'adaptation au vieillissement ou au handicap, de l'amélioration de la performance énergétique des logements.



Appui à la ville pour l'élaboration d'un dispositif d'aides financières

Repérer les différents secteurs d'habitat de la ville et leurs enjeux et pour élaborer son dispositif d'aides financières à la rénovation énergétique



Animer l'action d'incitation à l'amélioration et l'adaptation de l'habitat

Appui à la ville pour conduire des actions de communication et de sensibilisation en direction des givordins, sur la rénovation énergétique et sur l'adaptation du logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

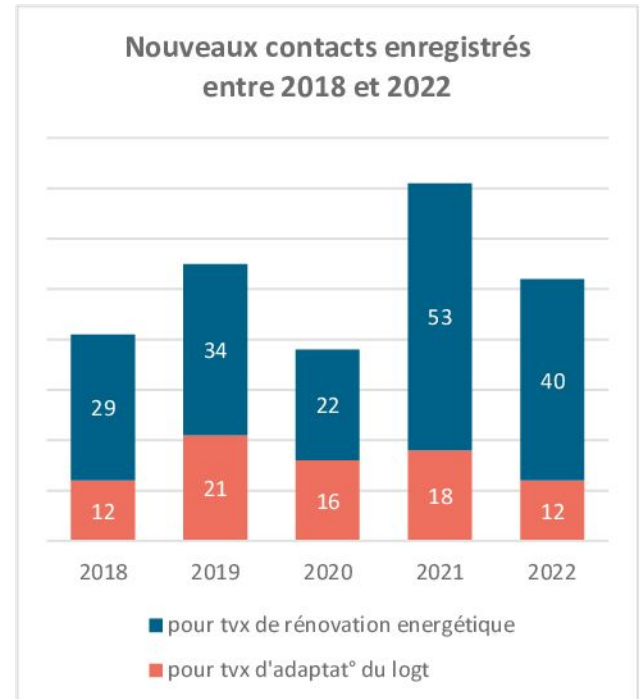
3. BILAN 2022

3.1 Les contacts

52

nouveaux contacts enregistrés en 2022

- dont **40** pour les travaux de rénovation énergétique
12 pour les travaux d'adaptation du logement
- dont 26 sont des personnes de -60 ans
26 sont des personnes âgées de +60 ans
- dont 13 accueillis en permanence *soit 25%*
22 par téléphone
8 par courrier/mail
5 sur site internet de SOLIHA
4 par autre moyen de contact (par ex : via la Caisse de Retraite)



25 habitants de Givors ont été accueillis en 2022 au cours des 8 permanences mensuelles assurées par SOLIHA

Ces permanences d'accueil et d'information se sont tenues dans les locaux de France Service (anciennement Maison de Services Au Public), 6 Rue Jacques Prévert, 1 fois par mois, les vendredis matins de 9h à 12h. **En moyenne, 3,1 personnes ont été accueillies / permanence de 3 heures.**

- dont **20 pour un premier contact/remise du dossier d'information complété.** *Ces contacts ont permis d'informer les personnes sur les possibilités d'aménagement, les aides financières possibles (subventions, primes, prêts, crédit d'impôt) et le délai pour les mobiliser.*

5 pour le suivi de leur dossier déjà en cours

3.2 Les projets

23

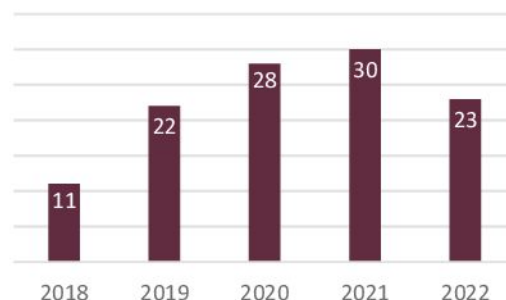
dossiers de financement ouverts en 2022 pour des ménages et des projets de travaux éligibles aux aides sociales

dont **5** pour une adaptation de logements au vieillissement et/ou handicap

18 pour des travaux d'économie d'énergie

dont 5 personnes ont été accueillies en permanence pour un primo-contact (4 dossiers énergie et 1 dossier adaptation)

Evolution du nombre d'ouverture de dossiers entre 2018 et 2021



8

projets avec des travaux achevés durant 2022

4 pour des travaux de rénovation énergétique sur des maisons individuelles

dont 1 pour isolation thermique par extérieur, isolation des combles, fenêtres et chauffage

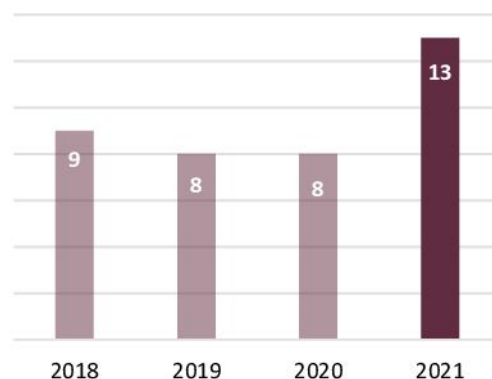
1 pour changement de chauffage

2 pour isolation + changement chauffage

4 pour une adaptation de salle de bain

Le plus couramment : remplacement de la baignoire par un receveur de douche extraplat ou une douche à siphon de sol avec siège de douche et barres d'appui

Projets achevés



Récapitulatif des financements pour les 4 projets achevés en 2022 :

Montant global de travaux réalisés	113 904 €
Moyenne des travaux réalisés	14 200 € / logement *
Montant des financements publics mobilisés par SOLIHA	72 825 €
Apport personnel du demandeur	41 079 € (soit 36%)
Moyenne de la participation des demandeurs	5 134 € / projet
Taux réel de subvention	64 %

- * de 4 900 € à 9 000 € / logt pour une adaptation au vieillissement
 environ 16 000 € / logt pour une adaptation au titre du handicap
 de 5 000 € à 21 800 € / logt pour les travaux de rénovation énergétique

3.3 Les financements

45 K€

d'aide accordée pour 5 projets en 2022

dont : **27 843 €** de subventions accordées pour des projets d'adaptation
17 185 € de subventions accordées pour des projets de rénovation énergétique

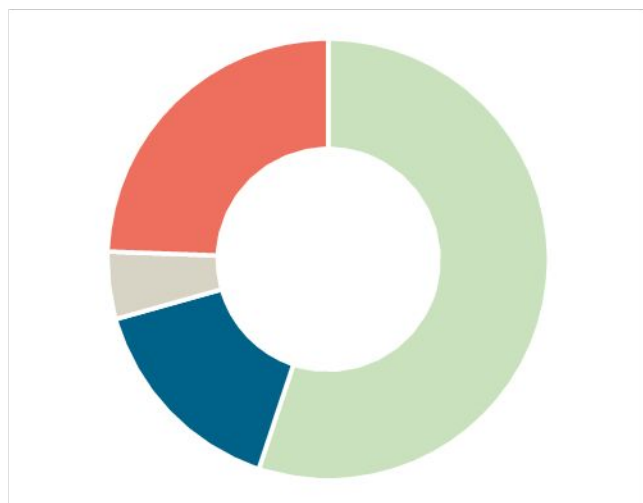
68 956 €
TTC de travaux prévus

dont 25 129 € TTC pour des travaux énergie
 dont 43 827 € TTC pour des travaux d'adaptation

23 928 €
de restant à charge prévu

dont 7 944 € pour des travaux énergie
 dont 15 984 € pour des travaux d'adaptation

Parmi les 5 projets, **1 a bénéficié d'une avance des subventions, dans le cadre d'un partenariat avec PROCIVIS Rhône.**



La part de chaque financeur :

- Anah **(55%)**
- Caisses de retraite **(24%)**
- Métropole de Lyon **(16%)**
- Métropole - APA **(5%)**

43 demandes actives accompagnées par SOLIHA au 31 décembre 2022

dont **15** pour une adaptation de logements au vieillissement et/ou handicap
28 pour des travaux d'économie d'énergie

4. ACTIONS REALISEES

- 2 février 2022, rencontre partenariale Givors, ALEC et SOLIHA

Le 2 février 2022, une rencontre a eu lieu en Mairie de Givors pour une présentation du bilan de l'année 2021, et afin d'échanger sur la poursuite de l'action en 2022, en présence de Messieurs Charmion et Barma pour Givors, Thomas Dubertret pour l'ALEC, Elena Anfilofeva et Marie-France Mignot pour SOLIHA. Lors de cette rencontre, la ville a exprimé la volonté de renouveler la convention en 2022 pour la poursuite des permanences, de la réflexion sur le dispositif communal d'aide et de la communication sur les dispositifs d'aides nationaux et métropolitains à la rénovation énergétique en particulier. Les participants ont échangé également sur la mise en place de la Mission territoriale de Givors avec recrutement du directeur alors en cours, et ont partagé les interrogations sur le portage d'un poste dédié à l'Habitat. La ville a exprimé la volonté de mettre en place un dispositif d'aide qui cible un territoire et notamment le secteur d'entrée de ville Victor Hugo/Maréchal Leclerc.

- Poursuite des permanences à partir d'avril 2022

Les permanences d'accueil et d'information ont repris en avril 2022 à France Services (anciennement la MSAP) de Givors. 25 personnes ont été accueillies et informées par SOLIHA sur les possibilités de travaux et de financements.

Ces permanences se sont déroulés sur RDV pris auprès de l'équipe de France Services. La communication sur la tenue des permanences a été réalisé via les brochures à disposition au sein de France Services et de la mairie, les panneaux publicitaires de la ville, le site internet de la commune, l'accueil et le site internet de SOLIHA, etc.



- Organisation de rencontre avec les élus et services de la ville de St-Priest

Suite à l'échange de février 2022, une rencontre a été organisée par ALEC et SOLIHA le 15 mars 2022 entre les élus et services de la ville de St-Priest et de Givors. Saint-Priest fait partie des communes précurseurs de la Métropole de Lyon avec la mise en place d'aides financières propres depuis 2015. L'échange a porté sur la mise en place d'un futur dispositif d'aide givordin pour les travaux de rénovation énergétique (maison individuelle et copropriété). La ville de St-Priest a détaillé son dispositif d'aides récemment revu pour tenir compte des modifications des aides nationales et métropolitaines. Ce fut également l'occasion de parler du bilan du partenariat entre la ville de St-Priest, l'ALEC et SOLIHA. A l'issue de cette rencontre, le bilan de Saint-Priest ainsi que la délibération du dispositif d'aides san-priods ont été transmis aux services de Givors et à Madame Laouadi.

- Parution de l'article dans le journal de Givordin en Juin 2022

RÉNOVATION

SOLIHA VOUS ACCOMPAGNE

Depuis 2021, avec le soutien financier de la Ville de Givors, Soliha accueille les Givordines et les Givordins lors de permanences d'information sur les aides aux travaux de rénovation énergétique ou pour le maintien à domicile des seniors. Selon le niveau de revenus, les occupants de maisons individuelles ou en copropriété peuvent être accompagnés gratuitement par SOLIHA ou conseillés par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC). Les permanences mensuelles sont accessibles sur rendez-vous à la Maison France Services.

Retrouvez les dates des permanences sur rhonegrandlyon.soliha.fr et sur Givors.fr. Pour prendre RDV : 04 72 49 18 34



5. PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS 2023

- **Poursuite du partenariat avec l'ALEC et SOLIHA**

Poursuivre le partenariat avec l'ALEC et SOLIHA, et signer une convention pluriannuelle permettant :

- Eviter l'interruption dans la tenue de la permanence au début de l'année 2023
- Accompagner durablement les copropriétés ayant déjà initié une démarche de rénovation énergétique sur le secteur Victor Hugo, mais également ailleurs dans la commune (cf. contacts pris avec l'ALEC)
- La mise en place du dispositif d'aides communal

- **Poursuite du travail avec CAUE sur les copropriétés du secteur Victor Hugo**

Une mission a été confiée par la ville au CAUE sur le périmètre du secteur Victor Hugo, afin de mettre en place une charte, à la fin du 1^{er} semestre 2023. Dans le cadre de cette mission, une rencontre a été prévue au 1^{er} trimestre 2023 avec les copropriétés du secteur Victor Hugo, afin de présenter l'étude du CAUE et les dispositifs d'aide existants. L'objectif est de mettre en œuvre tous les moyens pour qu'au moins une copropriété réalise ses travaux en 2023 et entraîne les autres à lancer leur projet de rénovation avec isolation des façades.

SOLIHA, SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

PREMIER ACTEUR ASSOCIATIF NATIONAL DE L'HABITAT PRIVÉ À VOCATION SOCIALE

Les associations SOLIHA sont agréées «Service social d'intérêt général» par l'État.



145

ASSOCIATIONS



3 100

SALARIÉS



32 300

LOGEMENTS
AMÉLIORÉS ET ADAPTÉS
par an

172 140

MÉNAGES ACCOMPAGNÉS EN 2020,
PAR

145

ASSOCIATIONS



PRÉSENTES EN FRANCE
HEXAGONALE ET OUTRE MER



DÉMARCHE QUALITÉ

SOLIHA Rhône et Grand Lyon est certifié en
démarche qualité de service (Qualicert-SGS
depuis 2019)

SOLIHA Rhône et Grand Lyon
51 avenue Jean Jaurès
BP 7114 69301 Lyon Cedex 07
Tél : 04 37 28 70 20
contact.69@solihha.fr

rhonegrandlyon.solihha.fr

SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

RHÔNE ET GRAND LYON



FACILITER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT POUR LES MENAGES, DONT LES MODESTES ET LES COPROPRIETES

CONVENTION D'OBJECTIFS RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE LA VILLE DE GIVORS

A SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON

ET A L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON

ANNEE 2023

SOLIHA Rhône et Grand Lyon

51, avenue Jean-Jaurès
BP 7114 - 69301 Lyon CEDEX 07
T. 04 37 28 70 20
www.rhonegrandlyon.soliha.fr
contact.69@soliha.fr

Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon

12 et 14 avenue Antoine Dutrievoz
69100 Villeurbanne
T. 04 37 48 22 42
www.alec-lyon.org
info@alec-lyon.org

CONVENTION D'OBJECTIFS

POUR FACILITER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT POUR LES MENAGES, DONT LES MODESTES ET LES COPROPRIETES

ENTRE,

LA VILLE DE GIVORS

dont le siège est à Givors (69700), 1 place Camille-Vallin
représentée par son Maire, Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

Et

SOLIHA RHONE ET GRAND LYON,

association sans but lucratif, régie par la loi de 1901,
membre du mouvement associatif national SOLIHA Solidaires pour l'Habitat,
reconnue Service Social d'Intérêt Général (SSIG),
titulaire de l'agrément préfectoral n°DRDJSCS-DDD-HELOAS-VSHHT-2020-12-02-247 du 2 décembre 2020 pour
son activité d'Ingénierie sociale, financière et technique,
dont le siège est situé à Lyon 7^{ème}, 51 avenue Jean Jaurès,
représentée par son Président, Monsieur Jean-Jacques ARGENSON, habilité à cet effet,
et ci-après désignée « SOLIHA ».

Et

L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON,

association loi 1901,
sise 12 et 14 avenue Antoine Dutrievoz 69100 Villeurbanne
représentée par son Président en exercice, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO,
ci-après désignée « ALEC Lyon »,

Il a été convenu ce qui suit.

CONTEXTE

SOLIHA RHONE ET GRAND LYON est une association sans but lucratif régie par la loi 1901, œuvrant pour l'amélioration des conditions d'habitat des personnes modestes dans le Rhône depuis 80 ans. SOLIHA est un interlocuteur reconnu de l'Etat, l'Anah, la Métropole de Lyon, les caisses de retraites, la Région Rhône-Alpes, etc.

SOLIHA est agréé « Service Social d'Intérêt Général » par l'Etat (agrément renouvelé pour 5 ans en décembre 2020) au titre de l'ingénierie sociale, technique et financière d'une part et au titre de l'intermédiation locative et la gestion locative sociale d'autre part.

Pour être agréée, l'association a prouvé qu'elle satisfait à trois critères principaux (loi du 25 mars 2009, circulaire du 6 septembre 2010) : un objet d'intérêt général, un fonctionnement associatif (bénévolat, démocratie, collégialité) et la transparence financière. Elle a en outre justifié des compétences requises pour réaliser les missions prévues dans l'agrément et de sa capacité à agir sur le territoire.

Ainsi, en plus du cadre légal de la subvention aux associations (rappelé dans la Loi ESS de 2014 et la circulaire Valls de septembre 2015), l'agrément préfectoral SSIIG prouve le caractère social de l'action engagée, une qualité reconnue dans les compétences et la mise en œuvre, ainsi que l'ancrage territorial (agrément sur un périmètre donné), ce qui renforce le recours à la convention de subvention comme moyen de contractualisation.

L'association s'engage à se soumettre aux obligations de service public notamment en matière d'accessibilité du service, de continuité territoriale, d'exigence de qualité, d'accessibilité financière pour les utilisateurs en fonction de leurs ressources.

SOLIHA intervient auprès des ménages de Givors comme pour tous les ménages modestes de la Métropole de Lyon, avec le soutien financier de la Métropole, pour les accompagner dans l'amélioration de leur habitat : rénovation énergétique, adaptation du domicile pour les personnes à mobilité réduite, traitement de l'habitat indigne.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon), est une association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour projet associatif d'être accompagnateur territorial de transition énergétique, pour le territoire de la Métropole de Lyon.

Elle intervient dans un cadre d'appui aux politiques publiques climat énergie, et notamment celles définies par la Métropole de Lyon, la délégation régionale de l'ADEME¹ et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les trois cibles principales d'intervention de l'association sont :

- Le grand public,
- Les prescripteurs et les utilisateurs,
- Les maîtres d'ouvrage (dans les domaines de l'habitat, du tertiaire...).

Ses actions entrent dans le socle commun des missions d'intérêt général de FLAME² décrites ci-après :

Informers, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés aux problématiques énergétiques et climatiques

- Actions de sensibilisation et d'information en général
- Animation d'espaces d'information conseil

Participer à la définition des stratégies énergétiques territoriales et à la transition énergétique des territoires

- Participer à l'élaboration des documents stratégiques et des projets de planification territoriale
- Actions générales menées auprès des collectivités territoriales et de leurs groupements en vue d'accompagner la transition énergétique des territoires
- Structuration des filières locales d'énergie renouvelable
- Activité de veille et d'observation énergie-climat

Contribuer, directement ou indirectement, au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des agents des administrations et des collectivités

- Activité de « porter à connaissance sur la thématique énergie-climat »
- Activité de conseil indépendant en stratégie énergétique du patrimoine

¹ Agence de la transition écologique

² Projet de Circulaire relative aux agences locales de l'énergie et du climat, FLAME, 18 janvier 2017

- Partage d'un conseiller en énergie entre plusieurs collectivités

Diffuser et enrichir l'expertise des territoires en animant et en participant à des réseaux européens, nationaux et locaux ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches.

De plus, l'article Art. L. 211-5-1 du code de l'énergie, dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, mentionne :

« Des organismes d'animation territoriale appelés « agences locales de l'énergie et du climat » peuvent être créés par les collectivités territoriales et leurs groupements. Leur objet consiste à conduire en commun des activités d'intérêt général favorisant au niveau local la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre des objectifs définis au plan national. Ces agences travaillent en complémentarité avec les autres organismes qui œuvrent pour la transition énergétique. »

C'est en application de ces dispositions législatives que l'ALEC Lyon met en œuvre le programme d'actions objet de la présente convention, étant précisé que les actions et études menées dans ce cadre sont décidées par l'agence sous sa seule responsabilité et les résultats de ces actions et études restent sa propriété.

Le conseil d'administration de l'ALEC Lyon valide le programme d'actions annuel de l'ALEC Lyon et garantit qu'il découle bien de son projet associatif.

Les deux associations SOLIHA et ALEC conduisent des actions complémentaires et de façon coordonnée. Elles travaillent ensemble depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, elles sont toutes deux très impliquées dans le dispositif ECORENO'V, la plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé et social de la Métropole de Lyon mise en place en 2015.

Elles reçoivent pour cela le soutien financier de la Métropole.

La présente convention vise à amplifier sur la commune de Givors, les actions de proximité des deux associations, SOLIHA et ALEC Lyon, afin d'apporter un service supplémentaire aux givordins.

LA VILLE DE GIVORS souhaite dans le cadre de son plan de mandat, inciter les ménages et propriétaires de Givors à rénover leur habitat, que ce soit pour le rendre plus performant sur le plan énergétique, pour plus de confort et de charges maîtrisées, plus accessible pour les personnes à mobilité réduite et également plus qualitatif d'un point de vue urbain et patrimonial.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Une première convention a été signée en 2021, puis une seconde en 2022, pour déployer de premières actions sur la commune.

La présente convention vise à poursuivre la démarche en 2023.

SOLIHA et l'ALEC Lyon sont convenus avec la Ville de Givors de conduire un programme d'actions auprès des propriétaires privés afin de les encourager à conduire des projets d'amélioration énergétique de l'habitat.

La Ville de Givors soutient ces deux acteurs. La présente convention a pour objet de définir les obligations respectives de la Ville et des deux associations.

ARTICLE 2 : DUREE

La présente convention est établie pour une durée courant de sa date de signature au 31 décembre 2023.

ARTICLE 3 : PROGRAMME PROPOSE PAR LES ASSOCIATIONS

Le programme proposé par les deux associations pour la durée est résumé ci-dessous.

SOLIHA s'engage à développer les actions suivantes :

- Tenue de permanences d'information de proximité à la Maison des Services au Public, **à raison d'une demi-journée par mois dès janvier 2023**, pour recevoir les ménages modestes, les informer et les aider dans leurs démarches, les orienter vers les bons dispositifs et interlocuteurs (11 permanences de janvier à décembre 2023, excepté au mois d'août).

- Appui à la ville pour mettre en place un dispositif d'aides financières à la rénovation énergétique en copropriété et en maison individuelle et sur l'adaptation du logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap avec la mise à jour du flyer, une communication dans le journal municipal et sur le site internet, l'organisation de rencontres, une présence au salon de l'habitat, l'organisation d'une journée du « TRUCK » SOLIHA.
- Liens réguliers avec l'ALEC Lyon et la Ville.
- Suivi des actions conduites et mise à jour d'un tableau de bord de suivi des contacts issus de la permanence.
- Bilan annuel de l'action avec évaluation et proposition d'ajustements.

Pour ce faire, SOLIHA mobilise :

- un chef de projet référent pour la Ville,
- l'équipe SOLIHA pour mettre en œuvre les actions.

L'ALEC Lyon s'engage à mettre en place les actions suivantes :

- Elaboration d'une synthèse des données clés issues du Schéma Directeur des Energies permettant d'identifier les besoins et les potentiels de rénovation
- Qualification de contacts pour information des copropriétés et syndicats, et pour repérer les acteurs intéressés ou déjà engagés dans une réflexion de rénovation énergétique
- Appui à la Ville pour conduire des réunions d'information "copropriété" (les propriétaires du secteur Victor Hugo, les copropriétés hors secteur Victor Hugo, les syndicats de copropriété)
- Appui à l'animation de 2 groupes de projet en lien avec les "blocs" identifiés dans l'étude CAUE menée sur le secteur Victor Hugo
- Appui à la ville pour mettre en place un dispositif d'aides financières à la rénovation énergétique
- Lien régulier avec l'équipe du SOLIHA et la Ville,
- Suivi des actions et participation au bilan annuel.

Pour ce faire, l'ALEC Lyon mobilise :

- un chargé de projet référent pour la Ville,
- l'équipe ALEC pour mettre en œuvre les actions,

SOLIHA et l'ALEC Lyon entretiennent des liens réguliers avec l'interlocuteur de la Ville référent pour cette action.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE GIVORS

La Ville s'engage à :

- Faciliter le travail des équipes du SOLIHA et de l'ALEC Lyon, notamment en désignant un pilote du projet au sein des services de la Ville, en organisant des réunions techniques régulières (3 ou 4 fois par an) et une réunion avec les élus (1 fois par an) pour le bilan des actions et les orientations "stratégiques"
- Conduire des actions de mobilisation des acteurs locaux et d'information des habitants (mise à disposition de salles de réunion publique accessibles)
- Mettre en place les moyens pour communiquer régulièrement sur l'action à partir des supports et relais existants tels que le GIVORDIN, information/actualité sur le site internet de la Ville et les panneaux lumineux, etc.
- Permettre à SOLIHA de tenir ses permanences à la MSAP
- Participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des actions conduites par SOLIHA et l'ALEC Lyon, objets de la présente convention, par une subvention annuelle forfaitaire pour 2023 de **11 300 €** (7 000 € pour SOLIHA et 4 300 € pour l'ALEC Lyon).

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT

La subvention est versée par la Ville de Givors par virement bancaire à chaque association selon la répartition évoquée ci-avant.

Le versement de la subvention annuelle aura lieu en une fois à la signature de la convention (sur demande de règlement des associations).

Coordonnées bancaires de SOLIHA :

Banque : Crédit Mutuel - Domiciliation : CCM LYON REPUBLIQUE

Code Banque : 10278 - Code Guichet : 07319 - Compte : 00053275440 Clé RIB : 82

IBAN : FR76 1027 8073 1900 0532 7544 082 – BIC : CMCIFR2A

Coordonnées bancaires de l'ALEC Lyon :

Banque : Crédit Mutuel - Domiciliation : CM Lyon Bellecour

Code Banque : 10278 - Code Guichet : 07301 - Compte : 00063202640 - Clé RIB : 80

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Les associations s'engagent à envoyer à leur interlocuteur désigné par la Ville tous les supports de communication pour avis préalable.

Celle-ci sera réputée acquise en l'absence de réponse après relance mail sous un délai de 3 semaines. La ville pourra solliciter les associations pour l'appuyer dans la production de sa communication externe.

ARTICLE 7 : PROPRIETES DES OUTILS DEVELOPPES ET DES RESULTATS

Durant la durée de la convention, et à l'issue du programme, la propriété de la démarche, des outils développés et des résultats intermédiaires et finaux obtenus appartiendra aux trois parties signataires qui auront liberté de leur usage.

ARTICLE 8 : GESTION DES DONNEES CONFIDENTIELLES

Les parties s'engagent à traiter les données uniquement pour les seules finalités qui font l'objet de la présente convention et à garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans ce cadre.

Fait à Givors, le

Etablie en trois exemplaires originaux.

**Pour l'association
SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON**
Le Président
Jean-Jacques ARGENSON

**Pour l'association
ALEC Lyon**
Le Président
Philippe GUELPA-BONARO

Pour la VILLE DE GIVORS
Le Maire
Mohamed BOUDJELLABA

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230202-DEL20230202_11-DE